



Doc. 14906
25 juin 2019

L'assassinat de Mme Daphne Caruana Galizia et l'État de droit à Malte et ailleurs: veiller à ce que toute la lumière soit faite

Amendement¹ n° 14

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 9 par le paragraphe suivant:

«L'Assemblée décide par conséquent d'ouvrir la procédure de suivi à l'égard de Malte jusqu'à ce qu'il soit remédié de manière satisfaisante à ses préoccupations.»

Déposé par:

POCIEJ Aleksander, Pologne, PPE/DC
ESSL Franz Leonhard, Autriche, PPE/DC
EVANS Nigel, Royaume-Uni, CE
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
MARQUES Duarte, Portugal, PPE/DC
RIZZOTTI Maria, Italie, PPE/DC
STIER Davor Ivo, Croatie, PPE/DC

1. 2019 - Troisième partie de session

